

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL
DU GARDON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE
JONQUIERES-SAINT-VINCENT

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

- Légende:
- F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort
 - F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
 - F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort
 - M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
 - M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
 - M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
 - R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
 - R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
 - R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
 - Courbes isocotes
 - Cote PHE extraite de la modification de la crue de référence
- Echelle: 1/5 000e
- 0 125 250 mètres

